

1

Défendez vos intérêts!

Quelles que soient votre spécialité et la taille de votre cabinet, **la CSCA**, organisation professionnelle représentative est à vos côtés pour défendre vos intérêts et l'exercice de votre métier. Nous échangeons en permanence avec les pouvoirs publics sur tous les sujets impactant la profession, et mobilisons nos experts sur les réglementations et législations en cours d'élaboration. Nous négocions les accords collectifs de branche en favorisant un dialogue social de qualité.

Bénéficiez de services adaptés à vos besoins!

Être en conformité avec vos obligations légales et conventionnelles nécessite une réelle expertise ! Courtiers, vous êtes aussi et avant tout, manager et chef d'entreprise. Les experts juridiques de **la CSCA** sont les bons interlocuteurs : ils répondent à toutes vos questions, vous délivrent des conseils sur mesure et vous proposent des services concrets sur tous les aspects de votre activité (audit blanc ACPR, auto-évaluation, application de la convention collective, formation professionnelle ...).

2

3

Simplifiez vos démarches!

Besoin d'un modèle de document ou d'un accompagnement dans le cadre de vos démarches ? Pour les faciliter et les améliorer au quotidien, **la CSCA** met des outils à votre disposition (aide à la gestion RH, plateforme emploi formation...). Elle vous permet aussi d'accéder à des documents types téléchargeables et adaptables en fonction des spécificités de votre activité et de vos méthodes de travail (convention d'indication, mandat d'intermédiaire, convention de co-courtage, contrat de travail...).

Bénéficiez d'un réseau professionnel de proximité!

En adhérant à **la CSCA**, vous bénéficiez de l'appui d'un réseau de professionnels proches de vous. Avec ses 7 Chambres régionales (CSCA Est, CSCA Île-de-France & Ouest, CSCA Méditerranée, CSCA Midi-Pyrénées, CSCA Nord, CSCA Rhône-Alpes/Auvergne, et CSCA Sud-ouest), vous profitez d'un maillage sur tout le territoire pour rencontrer aisément vos pairs et échanger sur les bonnes pratiques. L'occasion de partager vos retours d'expérience, quelle que soit votre localisation.

4

5

Soyez à la pointe de l'innovation technologique!

La CSCA propose des outils professionnels sur-mesure, adaptés aux spécialités des courtiers d'assurances. Les solutions PR/DG en santé (délégation de gestion) ou encore EDICourtage 2.0 (norme d'échange assureur/courtier qui vous évite la double saisie) permettent une gestion plus rapide, plus simple et plus fiable de vos échanges avec les assureurs.

Accédez à un service de médiation indépendant et agréé!

Depuis le 1^{er} janvier 2016, chaque courtier d'assurances doit obligatoirement proposer un service de médiation à ses clients particuliers. **La CSCA** a rejoint, pour le compte de ses adhérents, l'association « La Médiation de l'Assurance », mis en place par le secteur. N'attendez plus, mettez-vous en conformité et bénéficiez dès votre adhésion de ce dispositif essentiel !

6

Décryptez au quotidien les évolutions de votre secteur!

Adhérer à **la CSCA** vous permet de contribuer aux travaux et enquêtes menés par la branche professionnelle et d'avoir un accès privilégié à leurs résultats (enquête sociale, étude prospective sur les métiers de la branche...). **La CSCA** vous informe également des dernières évolutions législatives et conventionnelles à travers des textes référents et des documents types actualisés ainsi que des notes d'information rédigées par notre équipe de juristes !

La CSCA a créé l'Association Nationale des Courtiers et Intermédiaires d'Assurances (ANCI), pour fédérer et défendre l'ensemble des professionnels de l'intermédiation en assurances. Elle s'est par ailleurs dotée d'un outil de réflexion prospective, l'Institut Intermedius, qui a pour objectif de réfléchir et donc anticiper les grandes évolutions à venir de nos métiers.

7